

**EURO RESSOURCES ANNONCE SES RÉSULTATS POUR LE
TROISIÈME TRIMESTRE ET LES NEUF MOIS CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019**

Paris, France, le 8 novembre 2019 : EURO Ressources S.A. (« EURO » ou la « Société ») (Paris : EUR) a publié aujourd'hui ses résultats financiers intermédiaires non audités, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019. Ces états financiers intermédiaires non audités ont été approuvés par le Conseil d'administration le 8 novembre 2019. Sauf mention contraire, tous les montants sont exprimés en euros (« € »).

Faits marquants

Selon les IFRS, EURO a fait état d'un bénéfice net de respectivement 3,5 millions d'euros (0,056 € par action) et de 11,7 millions d'euros (0,187 € par action) pour le trimestre et les neuf mois clos le 30 septembre 2019, contre respectivement 3,2 millions d'euros (0,052 € par action) et 10,9 millions d'euros (0,175 € par action) au titre du trimestre et des neuf mois clos le 30 septembre 2018.

EURO a comptabilisé des produits de 18,1 millions d'euros au titre des neuf premiers mois de 2019 (5,7 millions d'euros pour le troisième trimestre de 2019), contre 17,0 millions d'euros pour les neuf premiers mois de 2018 (5,4 millions d'euros pour le troisième trimestre de 2018).

Liquidités et sources de financement

Au 30 septembre 2019, le montant de la trésorerie s'élevait à 29,0 millions d'euros, contre 25,7 millions d'euros au 31 décembre 2018. Cette hausse résulte principalement de la trésorerie générée par les activités opérationnelles, partiellement compensée par la distribution du dividende.

Titres négociables

EURO détient des titres négociables dans des sociétés minières présentes sur un marché volatil. Le risque de variation des cours est lié à la fluctuation des cours des titres négociables. Ces investissements en titres négociables sont comptabilisés à la juste valeur.

Au 30 septembre 2019, les titres négociables comprenaient 19 095 345 actions de Columbus Gold Corp. (« Columbus ») (11,3 % des actions en circulation ; 12,0 % au 31 décembre 2018) et 3 819 069 actions d'Allegiant Gold Ltd. (« Allegiant ») (6,2 % des actions en circulation ; 6,3 % au 31 décembre 2018).

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, la Société a constaté selon les IFRS une dépréciation pour perte latente de la juste valeur de titres négociables. En IFRS, la perte de 1,5 million d'euros a été enregistrée dans les autres éléments du résultat global (7,2 millions d'euros durant les neuf mois clos le 30 septembre 2018).

Actifs de redevances

Se reporter au rapport de gestion pour de plus amples informations.

Au 30 septembre 2019, d'après les tests de dépréciation de la Société, les faits et les circonstances ne révélaient pas d'indice de perte de valeur potentielle. En mai 2019, le gouvernement français a déclaré que le projet Montagne D'Or n'était pas encore compatible avec les exigences en matière de protection de l'environnement. Un nouveau code minier, qui devrait être adopté d'ici fin 2019, clarifiera le cadre et les normes environnementales des activités minières en France. Les déclarations du gouvernement français, en mai 2019, sur la Compagnie Minière Montagne d'Or (la JV), à laquelle est attachée la redevance Paul Isnard, créent des incertitudes quant à l'obtention des différents permis et autorisations non encore obtenus à ce jour et nécessaires au développement du Projet, et pourraient avoir une incidence sur la capacité opérationnelle et financière du Projet. Toutefois, les travaux concernant la conception du Projet et son cadre environnemental se poursuivent. Dans ces circonstances, la Société maintient l'hypothèse retenue à l'issue du test de dépréciation de la redevance Paul Isnard réalisé au 31 décembre 2018. La Société maintient l'hypothèse que les différents permis et autorisations seront obtenus et ce, dans des conditions qui permettront à la Compagnie Minière Montagne d'Or de réaliser ce Projet malgré un calendrier incertain. Aucune provision pour dépréciation n'a été comptabilisée dans le compte de résultat pour le troisième trimestre clos le 30 septembre 2019.

RÉSULTATS SELON LES IFRS

Comparaison de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 par rapport à la même période en 2018 (IFRS)

Selon les IFRS, EURO a fait état d'un bénéfice net de 11,7 millions d'euros (0,187 € par action) pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, contre 10,9 millions d'euros (0,175 € par action) pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018.

Durant la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, EURO a enregistré des produits de 18,1 millions d'euros, soit une hausse par rapport aux produits de 17,0 millions d'euros enregistrés au cours de la même période en 2018. Ces produits provenaient essentiellement de la redevance de la mine Rosebel de 18,2 millions d'euros (16,7 millions d'euros pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018). La hausse des produits s'explique par la conjonction de trois éléments, à savoir l'incidence d'un cours moyen de l'or plus élevé de 1 353 dollars américains l'once durant les neuf premiers mois de 2019, contre 1 283 dollars américains l'once durant les neuf premiers mois de 2018 (1,2 million d'euros) et l'impact de la dépréciation de l'euro (1,1 million d'euros) qui a été partiellement neutralisée par le recul de la production d'or à 205 255 onces durant les neuf premiers mois de 2019, contre 213 174 onces à la même période en 2018 (0,8 million d'euros). Au cours des neuf premiers mois de 2019, les autres redevances versées par des tiers en Guyane française comprennent la reprise de -0,1 million d'euros d'une créance de redevance précédemment surestimée, contre des produits de 0,3 million d'euros pour la même période en 2018.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 0,42 million d'euros au titre de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, par rapport à 0,38 million d'euros au titre de la même période de 2018. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des honoraires juridiques et d'audit et des jetons de présence en 2019.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 0,36 million d'euros pour les neuf premiers mois clos le 30 septembre 2019, contre 0,35 million d'euros sur la même période en 2018, une hausse qui s'explique principalement par l'impact du cours moyen de l'euro plus bas en 2019, partiellement compensée par la baisse de la production à la mine Rosebel.

Les produits des placements se sont élevés à 0,58 million d'euros au titre de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, par rapport à 0,28 million d'euros au titre de la même période de 2018. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des soldes bancaires en 2019.

EURO a comptabilisé des gains de change de 0,06 million d'euros durant les neuf premiers mois de 2019, contre des gains de 0,26 million d'euros durant les neuf premiers mois de 2018, principalement en raison d'une variation plus faible du taux de change de clôture de l'euro par rapport au dollar américain en 2019, comparativement à la même période en 2018. Ce taux a été utilisé pour réévaluer les dividendes à distribuer, les comptes bancaires et la charge d'impôt sur le résultat.

EURO a comptabilisé au titre de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 une charge d'impôt sur le résultat de 6,3 millions d'euros, à comparer avec un montant de 5,9 millions d'euros au cours de la même période de 2018. Cette hausse tient principalement à l'incidence fiscale de la variation de la juste valeur des titres négociables et des écarts de conversion.

Comparaison du troisième trimestre clos le 30 septembre 2019 par rapport à la même période en 2018 (IFRS)

Selon les IFRS, EURO a fait état d'un bénéfice net de 3,5 millions d'euros (0,056 € par action) au troisième trimestre de 2019, contre 3,2 millions d'euros (0,052 € par action) au troisième trimestre de 2018.

Les produits se sont établis à 5,7 millions d'euros pour le troisième trimestre de 2019, en hausse par rapport aux 5,4 millions d'euros enregistrés au troisième trimestre de 2018. Ces produits proviennent principalement de la redevance de la mine Rosebel de 5,7 millions d'euros (troisième trimestre de 2018 : 5,3 millions d'euros). La hausse des produits s'explique par la conjonction de trois éléments, à savoir l'incidence d'un cours moyen de l'or plus élevé de 1 472 dollars américains l'once durant le troisième trimestre de 2019, contre 1 213 dollars américains l'once durant le troisième trimestre de 2018 (1,2 million d'euros) et l'impact de la dépréciation de l'euro (0,2 million d'euros) qui a été partiellement compensée par le recul de la production d'or à 57 511 onces durant le troisième trimestre de 2019, contre 70 803 onces à la même période en 2018 (1,0 million d'euros). Il n'y a pas eu d'autre redevance versée par des tiers en Guyane française au cours du troisième trimestre 2019 (troisième trimestre 2018 : 0,1 million d'euros).

Au troisième trimestre 2019, la Société a comptabilisé des charges d'exploitation de 0,11 million d'euros, contre 0,09 million d'euros au titre de la même période de 2018. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des honoraires juridiques, partiellement compensée par la baisse des charges administratives au troisième trimestre 2019.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 0,10 million d'euros au troisième trimestre 2019, contre 0,12 million d'euros sur la même période en 2018, une baisse qui s'explique principalement par une diminution de la production à la mine Rosebel.

Les produits des placements se sont élevés à 0,17 million d'euros au titre du troisième trimestre 2019, par rapport à 0,10 million d'euros au titre de la même période de 2018. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des soldes bancaires en 2019.

Au troisième trimestre 2019, EURO a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat de 2,2 millions d'euros, à comparer avec un montant de 2,0 millions d'euros au troisième trimestre de 2018. Cette hausse, qui tient principalement à des écarts de conversion, a été partiellement compensée par l'incidence fiscale de la variation de la juste valeur des titres négociables.

Perspectives

La production de la mine Rosebel devrait s'établir entre 250 000 onces et 271 000 onces en 2019. La prévision de baisse de la production d'or, comparée à la fourchette de 323 000 à 339 000 onces au premier trimestre de 2019, est principalement due à l'impact de l'incident de sécurité qui a entraîné la suspension temporaire des activités minières après le deuxième trimestre de 2019. Il est prévu que la redevance Rosebel apportée à la Société des produits compris entre environ 20,9 millions d'euros et 22,7 millions d'euros (soit entre 23,6 millions de dollars américains et 25,6 millions de dollars américains) en 2019. Ces produits avant impôt sont basés sur un cours de l'or établi à 1 300 dollars américains l'once et sur un taux de change de 1,13 dollar américain pour 1 euro. L'incidence des fluctuations du cours moyen de l'or sur les produits annuels d'EURO, sur la base d'une production estimée de 260 000 onces, se chiffrerait à

environ 2,6 millions de dollars américains pour chaque variation de 100 dollars américains l'once. L'impact d'une fluctuation de 5 % du taux de change moyen sur le chiffre d'affaires annuel d'EURO avoisinerait 1,1 million d'euros. Les flux de trésorerie d'EURO devraient être affectés principalement par le versement d'impôts sur le résultat. La Société conserve certaines disponibilités afin de poursuivre des opportunités susceptibles de renforcer l'activité de la Société sur le long terme.

À propos d'EURO

EURO est une société française dont les principaux actifs sont une redevance sur la mine d'or Rosebel au Suriname (la « redevance Rosebel »), une redevance relative aux concessions Paul Isnard, et des titres négociables. La mine d'or Rosebel est détenue à 95 % et exploitée par IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD »). La redevance sur la production nette d'affinage couvre la production future des concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt les entourant en Guyane française, détenue dans le cadre d'un accord de joint-venture entre Columbus Gold corp. et Nord Gold SE.

EURO a environ 62,5 millions d'actions en circulation. Au 30 septembre 2019, IAMGOLD France S.A.S. (« IAMGOLD France »), une filiale indirectement détenue en totalité par IAMGOLD, détenait environ 89,71 % de toutes les actions en circulation d'EURO. Selon la réglementation (article L.233-7 du Code de commerce), IAMGOLD France a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 septembre 2018, le seuil de 90 % des droits de vote d'EURO. Au 30 septembre 2019, IAMGOLD France détenait 56 058 191 actions représentant 112 116 382 droits de vote, soit environ 94,25 % des droits de vote d'EURO. Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

Notes concernant les prévisions : *certaines déclarations de ce communiqué sont des prévisions. Les investisseurs sont avertis contre l'imprévisibilité inhérente aux prévisions, car celles-ci comportent des risques et des incertitudes. Il ne peut y avoir de certitude que l'évolution de la Société soit celle anticipée par sa direction.*

Ce communiqué n'est pas destiné à la distribution aux agences de presse américaines, ni à la diffusion aux États-Unis. Les valeurs mobilières mentionnées dans les présentes n'ont pas été inscrites en vertu de la loi américaine intitulée Securities Act of 1933, en sa version modifiée (« Securities Act ») et ne peuvent pas être offertes ni vendues aux États-Unis ou à une personne des États-Unis sans inscription en vertu de la Securities Act ou sans dispense des exigences d'inscription de cette loi.

Des informations supplémentaires sur EURO Ressources S.A. sont disponibles sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Pour toute autre demande de renseignement, veuillez vous adresser à :

Tidiane Barry
Directeur Général
Tél. : +1 450 677 0040
Email : tbarry@euroressources.net

Sophie Hallé
Directeur Général Délégué
Tél. : +1 450 677 0040
Email : shalle@euroressources.net